

Les banques participatives En Afrique : Revue théorique de l'expérience Marocaine

Participatory banks in Africa: Theoretical review of the Moroccan experience

Zhour EL BOUAZZAOUI, (Doctorante Chercheure)

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales-Agdal,

Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Jalila AIT SOUDANE, (Professeure de l'Enseignement Supérieur)

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales-Agdal,

Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Adresse de correspondance :	Faculté des sciences juridiques économiques et sociales-Agdal Avenue des Nations-Unies, B.P. 721 Agdal - Rabat Tel : +212 5 37 22 57 48 /39 Fax : +212 5 37 22 57 41
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	EL BOUAZZAOUI, Z., & AIT SOUDANE, J. (2024). Les banques participatives En Afrique : Revue théorique de l'expérience Marocaine. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(11), 522-535. https://doi.org/10.5281/zenodo.14166323
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: October, 2024

Accepted: November, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 11 (2024)

Les banques participatives En Afrique : Revue théorique de l'expérience Marocaine

Résumé :

Le continent africain est continuellement touché par la finance islamique, grâce à ses produits bancaires et à la microfinance proposée par les institutions financières islamiques dans les régions du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, nous examinons le modèle financier islamique et ses perspectives d'évolution globale. La finance islamique demeure relativement peu présente en Afrique, même si plus de 400 millions de musulmans y vivent. Il existe 37 banques de ce genre en Afrique. Après la mise en place de la loi bancaire qui règle le fonctionnement des banques participatives sur le marché financier marocain, la banque islamique ou « banque participative » a été récemment introduite au Maroc. Ce nouveau système de financement, qui repose sur le principe de répartition des bénéfices et des pertes, incite certains clients et investisseurs à déposer et investir leurs fonds dans les banques participatives, et permet à divers acteurs économiques qui étaient exclus du marché financier de participer. Le but de l'article est de mettre en avant une analyse de la littérature et une étude documentaire afin de présenter l'histoire et l'évolution de la finance islamique en Afrique, et l'expérience des banques participatives au Maroc en particulier, ainsi que les possibilités d'en faire une alternative de financement. Bien que les données officielles sur le poids de la finance islamique en Afrique ne montrent pas une expansion comparable à celle que connaît ce secteur, par exemple, en Asie ou même en Europe, on peut supposer que certains indicateurs, non directement quantifiables, témoignent d'une présence de plus en plus importante de cette finance qui se mondialise.

Mots clés : économie et finance islamique, Banques participatives en Afrique, produits bancaires islamiques

JEL Classification : G21

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract :

The African continent is continuously affected by Islamic finance, thanks to its banking products and microfinance offered by Islamic financial institutions in the Maghreb and West African regions, we examine the Islamic financial model and its prospects for global development. Islamic finance remains relatively little present in Africa, even though more than 400 million Muslims live there. There are 37 such banks in Africa. After the implementation of the banking law that regulates the operation of participatory banks on the Moroccan financial market, Islamic banking or "participatory banking" was recently introduced in Morocco.

This new financing system, which is based on the principle of sharing profits and losses, encourages certain clients and investors to deposit and invest their funds in participatory banks, and allows various economic actors who were excluded from the financial market to participate. The aim of the article is to highlight a literature review and a documentary study in order to present the history and evolution of Islamic finance in Africa, and the experience of participatory banks in Morocco in particular, as well as the possibilities of making it a financing alternative. Although official data on the weight of Islamic finance in Africa do not show an expansion comparable to that experienced by this sector, for example, in Asia or even in Europe, it can be assumed that certain indicators, not directly quantifiable, testify to an increasingly important presence of this finance which is becoming globalized.

Keywords: Islamic economy and finance, Participatory banks in Africa, Islamic banking products

Classification JEL : G21

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

Depuis quelques années, le continent africain est considéré comme un « moteur d'évolution » des économies du reste du monde qui sont en difficulté. Il ne faut pas perdre de vue cette idée d'une Afrique en tant que nouveau territoire économique à découvrir, car le continent est étroitement lié aux autres continents voisins, comme : l'Asie, l'Europe et les pays arabes. Il est important de noter que le secteur bancaire en Afrique, est structuré au cours de ces trente dernières années suite aux relations avec l'Europe, l'Asie et le monde arabe depuis l'histoire, mais aussi, de liens croissants en collaboration avec la création des banques africaines appartenant à des grands groupes, comme Bank of Africa (créée au Mali en 1982).

En plus de leur proximité géographique et la ressemblance socioculturelle, ces pays partagent également des éléments similaires dans le secteur financier et bancaire : le droit, la langue latine, la structuration du système bancaire influencée par le système européen (principalement français et britannique). Malgré les liens opérationnels et commerciaux solides que les banques africaines et arabes maintiennent avec les banques européennes, on remarque que les flux entre les banques sont réalisés en euros et principalement les banques françaises.

Ces dernières années, les relations entre les pays d'Afrique subsaharienne et les pays arabes se sont renforcées, pas seulement parce que ces pays font partie du continent africain, on cite : Maroc, Mauritanie, Égypte, Tunisie, Soudan, Libye et Algérie. Ainsi que les banques arabes sont devenues plus présentes en Afrique subsaharienne, par le biais de fonds d'investissement et de banques traditionnelles et islamiques.

Lorsqu'il est apparu, le futur du modèle de finance islamique était incertain. Cela évoquait une alternative non compétitive avec des tentatives incertaines pour créer des institutions islamiques. Après la crise financière de 2008, la question de la place des finances islamiques dans le système financier se pose en ce qui concerne la stabilité et la durabilité.

Il est important de mettre en évidence ici la croissance significative de la scène financière islamique au cours de la première décennie du XXI^e siècle, qui a connu une croissance mondiale. Selon le FMI et la Banque mondiale, l'émergence de la finance islamique offre une perspective nouvelle pour les finances et les régimes économiques contemporains. De cette manière, elle enregistre des échanges de fonds de milliards de dollars et une croissance annuelle de 15%. La finance islamique définit un modèle qui vise à harmoniser le fonctionnement des institutions financières traditionnelles avec les principes fondamentaux de la loi religieuse (Chariaa). La stricte interdiction de l'usure Ribâa en fait l'un des principes fondamentaux.

Selon la loi islamique, les individus sont tenus d'utiliser cet argent en accord avec ses principes, en particulier en investissant dans la création de richesse grâce au travail et au capital humain. L'argent demeure la source de l'équité et un moyen de satisfaire. Les banques islamiques proposent une alternative à celles traditionnelles, en proposant des principes, des produits financiers et une gestion des risques spécifiques. Elles adhèrent à des principes éthiques, religieux, sociaux et sociétaux. Selon la littérature, le niveau d'apprentissage de la finance islamique et sa compréhension ont un impact positif sur les choix des individus qui souhaitent utiliser les services et produits financiers islamiques. De la même manière, la culture qui régit les finances islamiques a un impact considérable sur la décision des utilisateurs de les utiliser.

L'activité bancaire islamique peut être résumée en trois missions principales : les services bancaires fondamentaux, la gestion des investissements pour les clients et la mission sociale. Il est important de différencier les produits de financement qui sont destinés à la vente des produits participatifs qui reposent sur le partage des résultats.

Le Maroc fait partie des pays où l'abstention religieuse gouvernementale est la plus importante. Il est l'un des premiers « pays islamiques », avec une population musulmane majoritaire (99,9% de la population totale). Il occupe la troisième place en Afrique avec 31,93 millions de musulmans et la dixième place à l'échelle mondiale.

En octobre 2007, le secteur financier au Maroc a mis en place une réglementation pour les produits islamiques, appelée « produits alternatifs participatifs » au lieu de produits financiers islamiques. Malgré ce nom légal, les économistes et chercheurs marocains continuent d'utiliser le terme « banques islamiques ».

Un projet de loi réglementant les finances islamiques est ainsi mis en place. Les lois approuvées ou en cours d'approbation concernent les banques participatives, les sociétés financières, la microfinance, le sukuk, l'assurance takaful et le marché des capitaux. Les trois produits participatifs sont ainsi mis en vente un an plus tard : l'Ijara, la mourabaha et la moucharaka.

En règle générale, les banques participantes au Maroc repèrent les banques qui se conforment aux règles éthiques établies par la finance islamique. Depuis plus de dix ans, le Maroc s'occupe des finances islamiques avec une grande prudence. Le projet est mis en place en 2014, à la suite des contraintes politiques et juridiques, avec la loi sur les institutions et les organismes de crédit (loi 103.12).

Dans ce contexte, nous allons essayer de répondre à la problématique suivante : « **Comment évaluer l'expérience de l'intégration des banques islamiques en Afrique, et particulièrement au Maroc ?** »

L'objectif de cet article est d'effectuer une analyse documentaire exploratoire en utilisant des rapports officiels afin de mettre en évidence les informations sur le secteur bancaire islamique en Afrique et principalement l'expérience réussie du Maroc. À cet égard, nous allons consacrer la première partie à la genèse du concept de la finance islamique, en déterminant la différence entre la banque participative et classique, ainsi que les produits proposés par la banque islamique.

Dans la deuxième partie, nous allons présenter l'évolution du secteur bancaire et financier africain, avec une projection sur les banques islamiques en Afrique. Et en dernier lieu, nous allons présenter des soubassements théoriques des banques islamiques, avec un aperçu général en Malaisie et une synthèse de cette expérience au Maroc.

2. Revue conceptuelle

2.1. Genèse du concept de la Finance islamique

Au 20ème siècle, la finance islamique a été développée en conformité avec les principes de l'économie islamique. Il est donc essentiel que la finance islamique respecte les principes de la charia tout en maintenant des objectifs de rentabilité. Les règles de la finance islamique sont donc appliquées à tous les domaines de la finance, tels que l'épargne, l'investissement et le prêt (NOURI, 2023). Trois principes fondamentaux sont identifiés dans l'économie islamique, qui sont : Le concept de liberté économique limitée, le concept de double propriété et le concept de justice sociale (Gafouri, 2000).

La finance islamique se distingue de la finance classique en adoptant une perspective différente sur la valeur du travail et du capital. La finance islamique exige un partage plus du risque entre les deux parties dans le cadre d'une relation prêteur-emprunteur équitable (Guéranger, 2009). Cela résulte de cinq principaux piliers :

- *L'interdiction de la Riba* : Il est strictement interdit de profiter d'un prêt sans raison valable (Hosein, 2015) ;
- *L'interdiction du Gharar et du Maysir* : il est interdit de pratiquer la spéculation pure, en particulier celle liée aux produits dérivés et à la vente à découvert. Par ailleurs, le Maysir interdit l'incertitude dans les transactions, dans le but de financer l'économie réelle plutôt que de favoriser la spéculation (El-Gamal M. A., 2010).
- *L'interdiction de certains domaines* : Les domaines qui sont contraires à la morale islamique sont proscrits (comme l'alcool, l'élevage porcin, la pornographie, etc.) (Boulahrir, 2016).

- *La répartition des bénéfices et des pertes* : Dans une relation entre un emprunteur et un prêteur, le risque et les bénéfices sont répartis de manière équitable. La finance participative a évoqué, dans le cas où l'emprunteur échoue sans commettre de faute grave, le prêteur doit transmettre les pertes à son client (Ruimy, 2008).

- Le Trade n'est possible que si un lien existe avec un actif réel plutôt qu'avec des actifs purement financiers (Bengarai, 2010).

En réalité, la banque islamique prétend de respecter les principes du droit musulman et se distingue par l'interdiction de l'intérêt et la responsabilité sociale de l'investissement. Toutes les transactions qui utilisent la spéculation sont donc interdites (Causse-Broquet, 2012). Elle est définie comme étant une entreprise dont le fonctionnement est basé sur les principes de la Charia, avec pour valeurs principales la justice, l'équité et la transparence (Dhafer, 2011).

2.2. La différence entre la banque participative et la banque classique

À la différence de la banque classique, les opérations réalisées par les banques islamiques doivent respecter les principes de la Charia, même si les deux banques, visent à réaliser des bénéfices (Sitbon & Kossai, 2014). La banque islamique s'oppose au système bancaire traditionnel basé sur le paiement d'intérêts et ne peut jamais accorder des prêts qui génèrent des intérêts, car la notion d'intérêts ou de Riba est interdite en Islam (Rabab, 2016).

Une banque traditionnelle ne peut pas faire face aux pertes, l'entrepreneur ne partage donc pas le risque, quant à la finance islamique qui repose sur cette idée de partage, cela implique que les risques sont répartis entre l'investisseur, l'entrepreneur et le syndicat bancaire. Il est essentiel de partager à la fois les avantages et les pertes avec un système financier islamique. Il est essentiel que les opérations financières menées par la banque islamique soient soutenues par un actif concret. En d'autres termes, il est essentiel d'identifier clairement le bien réel qui constitue l'objet de la transaction, ce qui assure sa traçabilité. Les produits d'assurance sont considérés comme des biens réels. Tous les bénéfices tirés d'une transaction purement financière sont interdits par la finance islamique (AZIM, 2024).

2.3. Les produits de la banque islamique

Les banques islamiques et traditionnelles ont mis en place divers dispositifs juridico-financiers afin de maintenir leur conformité à la législation islamique. Effectivement, la gestion et l'utilisation des fonds dans la finance islamique sont basées sur des principes juridiques distincts de ceux des banques classiques.

Pendant sa croissance, la Finance Islamique a développé divers outils pour répondre aux exigences de ses clients. Certains de ces outils sont des structures arabes préislamiques élaborées initialement pour les villes-États marchandes mentionnées précédemment. Les contrats employés et les plus renommés dans le domaine de la Finance Islamique. Ceux-ci ont joué un rôle crucial dans la croissance exponentielle de ce domaine (Essid, 2016).

Il est crucial de distinguer les instruments dits « participatifs » qui incluent la Mourabaha, la Moudaraba et la Mousharaka, des instruments dits « de financement » qui regroupent les contrats tels que l'Ijara et l'Istisna.

- *La Mourabaha* consiste en l'achat et la vente d'un bien au prix de revient, avec une marge bénéficiaire définie et convenue entre la banque et le client. Le terme "AL Mourabaha" désigne une transaction double entre l'acheteur et le vendeur, où ce dernier acquiert le bien demandé par l'autre partie et le vend une deuxième fois à un prix plus important (Hassoun, 2023).

- *Al Moudaraba* : Partenariat d'investissement. La Banque Islamique utilise une méthode de financement selon laquelle le capital est entièrement fourni par la Banque, tandis que l'autre partie gère le projet. Le bénéfice est réparti entre les deux parties en fonction d'un ratio à déterminer lors de la signature du contrat. Le propriétaire du capital est responsable de la perte financière, tandis que le gérant est responsable de la perte de sa propre force de travail qui a

échoué en ne générant pas de revenu supplémentaire (El-Gamal M. A., 2012) .

- *Al Moucharaka* : Partenariat d'investissement. En collaboration, la Banque et le client contribuent au financement d'une opération et partagent le risque au prorata de leur participation. Les bénéfices ou les pertes sont répartis entre le client et la Banque selon des critères établis à l'avance (Deddah, 2022)

- *L'Ijara* : est un moyen de financement à moyen terme où la banque acquiert des machines et des équipements, puis en transfère l'usufruit au bénéficiaire pendant une période pendant laquelle elle conserve le titre de propriété de ces biens. L'Ijara correspond au contrat de crédit-bail. Cependant, ce qui le distingue du crédit-bail, c'est qu'il n'y a pas de pénalité en cas de non-paiement mensuel ou de retard, car les pénalités résultant de ces motifs seraient considérées comme des intérêts, cependant la finance islamique refuse cette méthode (Boulahrir, 2016)

- *Istisna* : Le contrat conclu par la Banque stipule qu'elle accepte de produire ou de construire un bien pour le Client, qui s'engage au payeur à des échéances préétablies (Essid, 2016).

La Banque a la possibilité de conclure un contrat supplémentaire avec un fabricant ou un constructeur qui possède les mêmes caractéristiques techniques que le contrat actuel avec le Client. Dans cette situation, la Banque versera un montant inférieur à celui du constructeur ou du fabricant et demandera une livraison avant la date à laquelle elle a conclu un contrat avec son Client (Usmani, 2024). Les produits financiers islamiques sont caractérisés par des instruments de la finance halal qui incluent différents outils. Ils sont élaborés pour respecter la charia tout en offrant aux investisseurs et aux emprunteurs la possibilité de participer au marché financier de manière éthique (Causse-Broquet, 2012).

3. Le secteur bancaire africain

Les entreprises africaines font face à des obstacles pour obtenir un financement externe : des taux d'intérêts et de commissions élevés, une confiance insuffisante entre les entrepreneurs et les établissements bancaires, l'insuffisance et l'inefficacité des infrastructures financières. Cependant, le secteur bancaire évolue et les contraintes en Afrique diminuent. Le modèle bancaire occidental et traditionnel reste solidement transmis, il est représenté par des acteurs majeurs, tels que : l'américain Citigroup, l'anglais Barclays, Standard Chartered, la Société générale et la BNP Paribas. Ces institutions ont connu une diminution de leur influence ces dernières années en raison de l'émergence de groupes bancaires africains à capitaux privés (Nafees, 2023)

Grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux modèles d'entreprises, d'autres acteurs et produits ont pu s'introduire, ce qui a entraîné une croissance régionale des acteurs bancaires. On peut citer fréquemment comme exemple le succès du déploiement du mobile banking au Kenya, ainsi que l'importante expansion externe des banques durant cette dernière décennie, créant ainsi de vastes réseaux panafricains (marocain, nigérien, sud-africain), africain et en Afrique centrale (NDOYE, 2018).

Les établissements bancaires africains, tout comme les banques arabes qui ont une approche régionale, connaissent une forte croissance en Afrique. Les fusions, acquisitions, absorptions et implantations nouvelles ne cessent de bouleverser un environnement caractérisé par une forte évolution. Les banques soutiennent l'évolution des entreprises et prennent des décisions spécifiques avec une ampleur remarquable. Les pays émergents en Afrique de l'Ouest et l'Est, comme : Nigeria, Kenya, Ouganda, Tanzanie etc (Aslam, 2021).

La conquête des banques africaines qui ont choisi de dépasser les frontières et de rassembler des petits marchés qui étaient divisés. La manifestation la plus impressionnante est la disparition de quelques banques nigérianes de leur marché national. En 2005, pour des raisons prudentielles, la Banque centrale nigériane les a obligés à augmenter considérablement leur capital. Maintenant, comme important pour le nigérien, Union Bank for Africa (UBA), Zenith,

First Bank et Access Bank ont commencé à s'implanter en Afrique de l'Ouest ou en Afrique centrale (Diallo, 2024).

En 2008, les banques marocaines ont fait une entrée remarquée dans la région grâce à leur stratégie d'acquisition. Attijariwafa Bank a ainsi acquis cinq filiales du Crédit agricole en Afrique de l'Ouest et centrale, la CBAO au Burkina Faso, la BIM au Mali, et elle est désormais le leader au Sénégal. En outre, la BMCE a récupéré le contrôle de la Bank of Africa (BOA), qui est désormais située dans six pays d'Afrique de l'Ouest, cinq nations d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien, en RDC et en France, à la recherche d'un opérateur professionnel. En parallèle, près d'une banque sur deux (44 %) a été rachetée pendant la période (2004-2011), les filiales de Bank of Africa font partie après la prise de contrôle en 2010 par la BMCE marocaine. En Afrique de l'Ouest et Centrale, il y aurait 147 banques, dont 75 % sont contrôlées par des acteurs bancaires présents dans au moins deux pays, avec seulement 9 groupes opérant dans plus de 6 pays pour la moitié d'entre elles (Beddari, 2018)

À titre d'exemple l'Ecobank togolais, présent dans 30 pays et qui a ouvert une succursale à Johannesburg fin 2010. Bank of Africa incarne cette approche pionnière dans les réseaux panafricains. Les banques du Liban, de la Tunisie et de l'Égypte sont également engagées, ainsi que la Libye et l'Inde. Ces dernières années, le Crédit du Liban a mis en place deux filiales au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Depuis la fin des années 1980, il existe également sur le continent quelques banques islamiques en Afrique du Sud et au Nigeria (BALDE, 2023).

Parmi les plus grands établissements, la croissance semble ralentir depuis 2012, sauf la banque panafricaine d'Afrique de l'Ouest (Ecobank), implantait en Éthiopie, au Mozambique et en Angola. Les établissements bancaires nigériens abandonnent leur enthousiasme, exemple de (United Bank for Africa), qui opère dans près d'une vingtaine des pays, et (Access Bank), qui a abandonné plusieurs marchés. Le renforcement des exigences prudentielles traverse les banques africaines de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), aussi en Zambie, Nigeria et Ghana. L'expansion en Afrique du Sud souligne l'importance d'une bonne compréhension de gestion des coûts et des risques grandioses, de la gouvernance et de la nécessité d'avoir des revenus sur de nombreux marchés (Bouzbida, 2019).

Des concurrents potentiels pourraient prendre la relève, tels que BGFI Bank (Gabon), qui est présente dans plusieurs pays, ou Afriland First Bank (Cameroun) qui a ouvert ses portes en janvier 2014 en Côte d'Ivoire, ce qui renforce la concurrence. GT Bank (Nigeria) a recommencé à transporter des actifs, tout comme First Bank, qui a acquis les succursales ouest-africaines de l'International Commercial Bank (ICB) aux Philippines. La kenyan Equity Bank, qui est déjà présente en Tanzanie, au Rwanda, au Soudan du Sud et en Ouganda, a déclaré qu'il souhaitait explorer des futurs marchés en Afrique de l'Est dans les années prochaines (BALDE, 2023).

À l'instar du monde arabe, la compétition est intense dans des systèmes bancaires fragmentés. Depuis moins de 10 ans, le nombre de banques a augmenté de manière significative en Afrique de l'Ouest. Les banques cherchent à se diversifier grâce à cette concurrence en proposant de nouveaux produits et en améliorant la qualité de leur service. Les possibilités de mouvement de la banque de détail y sont élevées. Effectivement, la population est moins souvent de 10 % bancarisée, ce qui représente le taux le plus bas dans le monde en développement. Dans la plupart des pays, il n'y a qu'une seule agence bancaire pour 50 000 habitants, et en raison de règles considérées comme trop strictes (KETTANI, 2005).

Selon les estimations, seulement 50% de la population est créditée, ainsi que les dépôts générés sont néanmoins plus de 90 % de la richesse totale des foyers. La question de la bancarisation doit être abordée de manière qualitative plutôt que quantitative (Diallo, 2024).

4. Les banques islamiques en Afrique

Selon les prévisions de la *Société islamique pour le développement* du secteur privé, la finance

islamique a connu une croissance significative ces dernières années de 4.000 milliards de dollars de revenus totaux en 2021 contre 2.170 milliards en 2015. Cette industrie devrait atteindre un niveau maximal de 5,900 milliards de dollars d'ici 2026.

Toutefois, en Afrique, il y a encore du mal à se faire entendre, elle ne représente que 10 milliards de dollars, ce qui représente moins de 0,25% des actifs. Malgré les résultats positifs dans certains pays d'Afrique subsaharienne, l'industrie de la finance islamique rencontre des difficultés à se développer et elle a encore du mal à s'implanter dans la région pour diverses raisons, et sa croissance est loin d'être un problème pour le moment. Environ 25 milliards de dollars sont les masses financières qui respectent les principes financiers islamiques en Afrique, représentant près de 500 millions de musulmans africains. L'estimation est encore insuffisante, car le potentiel du marché de la finance islamique en Afrique est généralement estimé à 250 milliards de dollars en fonction du nombre de musulmans sur le continent (OUHIBA, 2023)

La finance islamique est dominée par les banques islamiques, qui représentent 70% des actifs totaux en 2021, représentant 2.800 milliards de dollars (+17% en un an). Les actifs mondiaux de la banque islamique sont détenus par 43 % des pays du Conseil de coopération du Golfe, suivis par les autres régions Mena (40 %). En 2021, le Tadjikistan a été le marché le plus prometteur (84%), suivi de l'Iran (45%), du Burkina Faso (27%) et l'Éthiopie (26%) (Nafees, 2023) .

Aujourd'hui, il existe plus de 40 banques islamiques en Afrique, elles se trouvent dans les pays du Maghreb tels que : la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye. Et le reste du continent, comme : l'Égypte, le Niger, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigeria, le Libéria, la Gambie, Djibouti, le Tchad et le Nord-Soudan. Dans la zone, trois réseaux internationaux occupent principalement le secteur « formel » de la finance islamique : la Al-Baraka, (DMI) Dar al-Maal al-Islami et la BID. Ces deux derniers sont plus présents au (Sénégal, Niger et Guinée), ainsi qu'Al-Baraka est localisé en : Tunisie, Algérie et Mauritanie (BALDE, 2023) .

Depuis ses débuts, le Kenya est l'un des pays africains les plus dynamiques dans ce domaine. Ainsi, qu'il compte désormais deux banques islamiques à part entière ont introduit des produits bancaires islamiques, dont « Kenya Commercial Bank » "à partir de son entité « Amana ». En octobre 2009, Tamweel Africa Holding SA, filiale de la Banque islamique de développement, a été rachetée au Sénégal par la turque Bank Asya. Leur objectif est de développer leurs activités bancaires islamiques en Afrique de l'Ouest à partir du Sénégal, selon les actionnaires. En 2011, la Banque centrale du Soudan a validé la demande d'ouverture d'une filiale d'Abu Dhabi Islamic Bank. En 1992, Habib Bank a obtenu l'autorisation d'ouvrir une "fenêtre islamique" qui est toujours en place avec Bank PHB au Nigeria. En 2012, a été créée la première banque islamique au Nigeria, qui a ouvert dix agences dans le pays en 2013 (Tiwari, 2022).

Ces nouveaux produits ont inspiré l'adaptation des régulateurs du Nigeria. En mars 2013, la Commission des marchés (La Securities and Exchange Commission) a publié des règles réglementant les sukuk (certificats d'investissement islamiques) et la Commission des assurances (Nigeria's Insurance Commission) a publié en avril 2013 les règles régissant les produits d'assurance conformes à la charia (takaful). Les autorités de régulation en Ouganda, au Botswana et en Zambie travaillent également dans cette optique pour stimuler le développement du secteur (Diallo, 2024).

En 2012, le résultat net de la Banque africaine du Golfe a augmenté de plus de 150 %. Les résultats satisfaisants ont conduit Standard Chartered à réfléchir à l'introduction d'une variété de produits islamiques disponible dans le pays. Trois institutions bancaires islamiques sont présentes en Afrique du Sud : une banque entièrement islamique et deux « fenêtres islamiques ». La banque Al Baraka possède une licence, ce qui en fait la première banque islamique du pays. Afin de garantir la transparence des produits financiers islamiques, l'Afrique du Sud a

modifié son code fiscal. L'objectif du pays est de devenir un centre financier islamique africain à l'échelle mondiale (Sadr, 2017).

Les résultats sont plutôt mitigés en Afrique du Nord, en particulier au Maroc, six ans après l'introduction des banques participatives. Les contraintes de croissance de l'activité sont également associées à des problèmes d'offre et à un manque de communication. Les utilisateurs des banques participatives les considèrent plus comme un moyen de collecte de fonds que comme une banque universelle proposant une variété de services (Beddari, 2018).

D'après *SymPart*, le symposium qui réunit les professionnels du secteur du 16 au 18 mars, a traité ces déséquilibres, les résultats financiers des établissements révèlent un financement de 24 milliards de DH, principalement composé de Mourabaha immobilière, et seulement 10 milliards de DH en termes de dépôt.

5. Soubassements théoriques des banques islamiques :

5.1. Aperçu général de la finance islamique en Malaisie :

La Malaisie, après Singapour, est la première puissance économique d'Asie du Sud-Est, avec une économie islamique et conforme à la Charia musulmane. Au cours des dernières décennies, le domaine de la finance islamique en Malaisie a connu une croissance significative, étant le principal marché national et jouant un rôle d'expertise de premier plan à l'échelle internationale. Selon les recherches, il a été confirmé que le développement financier islamique joue un rôle et un impact positif sur la croissance économique des pays, par exemple (Malaisie, Bahreïn, UAE, Arabie saoudite, Kuwait, Qatar, Yémen, Indonésie, and Egypt) (Metzger, 1996)

Afin d'évaluer l'expérience des banques islamiques en Malaisie, nous examinons l'interaction entre le développement financier islamique et la croissance économique en se basant sur des données trimestrielles pour la période 2000-2014. (Furqani & Mulyany, Janvier 2009)

Il est courant d'utiliser différents indicateurs de développement financier islamique pour évaluer leur influence sur l'économie, tels que le PIB par tête initiale, le capital humain, les dépenses gouvernementales, l'ouverture commerciale, l'inflation, la croissance démographique et la bonne gouvernance. (Hoffman, 2006)

D'après (Kassim & Majid, 2010) Selon une analyse empirique sur la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Malaisie, il a été démontré que la relation de causalité se déroule du développement financier islamique vers la croissance économique.

Selon (Kassim S. , 2016), a réalisé une étude pour examiner l'influence de la finance islamique sur les indicateurs de performance économique en Malaisie. Selon les conclusions de l'auteur, il a été démontré que la finance islamique joue un rôle positif dans la croissance économique du pays.

5.2. Expérience des banques participatives marocaines en Afrique :

Il s'agit d'une nouvelle industrie bancaire et financière qui nécessitera du temps pour s'établir, ainsi que son développement se fera de manière progressive. Suite à la demande de la population pour l'introduction de la finance participative dans le pays, il a été nécessaire d'en expliquer le principe et le fonctionnement au début. Cependant, de nombreux clients suivront avec des informations des interprétations erronées. (Lévy, 2012)

En raison de leurs convictions religieuses, certaines personnes ne sont pas bancarisées, tandis que d'autres n'utilisaient pas les produits de financement offerts par les banques traditionnelles. Il est possible que les clients particuliers que nous n'ayons pas été enregistrés dans une banque classique, ou qu'ils aient déjà ouvert un compte bancaire, mais avec une utilisation très restreinte des moyens de paiement et de financement (Bidari, 2017).

La loi (103.12) propose trois axes qui traitent de manière optimale les principaux facteurs et opérations bancaires et financières des banques participatives. La loi bancaire marocaine intègre

les banques participatives en créant de nouveaux systèmes basés sur les principes de répartition des bénéfices et des pertes, en se basant uniquement sur l'approbation du Conseil supérieur des Oulémas (CSO).

Quatre circulaires concernant les banques participatives sont ratifiées par Bank Al-Maghrib en 2016. Après l'adoption par le Parlement de la loi n° 59.13, qui comprend la réglementation concernant l'assurance Takaful, elle est publiée au Bulletin officiel. 2017 est l'année de la mise en place officielle d'un nouveau système de finance participative. Les directives gouvernementales jouent un rôle essentiel dans l'orientation et l'assistance de ce nouveau modèle financier, dans le but de se positionner dans ce secteur hautement compétitif et de garantir son intégration dans les meilleures conditions.

Le 2 janvier de la même année, le Comité des établissements de crédit de la banque centrale du Maroc délivre l'autorisation d'activité des banques participatives. Cette certification est remise à tous les établissements financiers marocains concernés qui ont décidé de s'associer à une institution mondialement reconnue en matière de finances islamiques.

Les parlementaires ont voté la loi permettant la création de banques islamiques, ils ont choisi le terme de « participatives » et l'émission d'obligations conformes à la charia par les entreprises privées. Les banques participatives observent un essor dans leurs activités, la branche « halal » de la finance a pris le contrôle du royaume, cinq établissements étaient agréés par la banque centrale marocaine Bank Al-Maghrib (BAM). Ces derniers connaissent une reprise spectaculaire de leurs activités, le gouverneur de BAM, a déclaré qu'il y a plus de 70 agences, ce qui est déjà assez, rappelant que de nombreux textes concernant les produits « islamiques » devaient encore être approuvés par le Comité Charia, qui s'assure de leur conformité aux préceptes de l'islam (SALHI, 2018).

Une fois que Bank Al-Maghrib a obtenu l'accord du CSO, les banques participatives sont créées. Le règlement établi pour la création des banques participatives définit les modalités de fonctionnement et d'exécution de ses activités en ce qui concernent les dépôts et les produits vendus. Il prévoit également la création d'un comité d'audit chargé de définir et de prévoir les risques liés à ses opérations qui ne respectent pas les recommandations du CSO. Les établissements de crédit et institutions similaires sont régis de manière précise par cette législation (103.12) : banques, sociétés de financement, établissements de paiement, associations de microcrédit, banques offshore, sociétés de financement, Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et Caisse centrale de Garantie (CCG).

Grâce à la volonté du Roi Mohammed VI, des initiatives gouvernementales ont été mises en place afin de promouvoir la finance participative. Cependant, depuis leur création, les banques participatives au Maroc font face à un environnement peu favorable à leur expansion. De plus, les résultats obtenus ne correspondent pas aux objectifs établis au début de l'activité. Selon le rapport annuel de la banque centrale du Maroc sur la supervision bancaire, l'État dispose de 24 établissements, dont cinq nouvelles banques, ainsi que trois guichets rattachés à des établissements financiers traditionnels qui peuvent proposer et proposer des produits participatifs.

Selon les autorités financières marocaines, les économistes, les professionnels de la banque et les chercheurs, la majorité des Marocains sont convaincus des principes de la charia, sauf dans le cas de la finance islamique, où les difficultés et les défauts se manifestent lors de l'obtention d'un financement. La manière dont le public comprend les fonctions, les types et les caractéristiques des services et produits financiers participatifs a un impact important sur leur visibilité sur le marché.

Les banques participatives avaient ouvert 27 000 comptes, avec un total de dépôts de 570 millions de dirhams. La demande des particuliers concernant l'immobilier a été extrêmement significative. Les cinq nouvelles banques dont le réseau est principalement localisé dans les grandes villes, offrent en effet encore des offres très restreintes, elles ne peuvent financer que

l'acquisition d'un bien immobilier ou d'une voiture, à travers les différentes versions du contrat Mourabaha (Bidari, 2017)

Il y a cinq banques participatives pionnières au Maroc :

- Umnia Bank, une filiale de CIH Bank et de la CDG, en collaboration avec la Qatar International Islamic Bank ;
- BTI Bank, une filiale de BMCE Bank of Africa, collabore avec le groupe de banque Al Baraka en Saoudo-Bahreïni ;
- Bank Al Yousr est une filiale de la Banque centrale populaire, en collaboration avec le groupe saoudien Guidance ;
- La Banque Al Akhdar est une filiale du Crédit agricole du Maroc, incluant la SID (filiale spécialisée dans le secteur privé de la Banque islamique de développement) ;
- La Banque Assafa est une filiale d'Attijariwafa Bank.

Depuis 2018, le marché marocain de la finance participative a connu une évolution limitée malgré son expansion constante. Il est confirmé par le taux d'évolution moyen des encours, qui a augmenté de 54 % entre 2018 et 2020, ce qui représente 0,9 % des actifs du secteur bancaire mondial à la fin de 2020 et 1,5 % à la fin de 2021. À la fin de l'année 2020, le taux de conversion (crédits / dépôt) atteint près de 276 %. Depuis l'apparition des banques participatives au Maroc, leurs opérations sont fortement limitées par le manque de liquidités, en raison de sources de refinancement insuffisantes à moyen et long terme.

Au 31 décembre 2020, les deux principaux acteurs de ce marché sont Assafa Bank et Umnia Bank, qui représentent 55 % des parts de marché des financements et 67 % de celles des dépôts à vue. À présent, les banques participatives au Maroc offrent des produits très simples, notamment la Mourabaha immobilier, qui représente près de 80% des encours de financement islamique à la fin de l'année 2020. Le produit le plus vendu demeure ce contrat de financement. Lorsque le contrat Mourabaha est conclu, la banque achète un bien particulier en se basant sur la commande de son client, puis le revend à un prix supérieur au prix d'achat, en indiquant la différence qui représente la marge bénéficiaire. Il est nécessaire de régler les frais de transaction à la banque en accord avec l'accord conclu.

Il est possible de régler le montant de l'actif en espèces ou en différé, en une seule fois ou en tranches. La « Mourabaha » fait référence à la vente, au prix d'achat, au profit réalisé et aux conditions de paiement. Il faut distinguer deux catégories de Mourabaha dans le domaine des banques participatives.

La « Mourabaha pure » est utilisée lorsque le client souhaite acheter un bien ou un stock, tandis que la « Mourabaha inversée » est utilisée lorsque le client vise à obtenir des liquidités. Différentes formes de contrats « Mourabaha » existantes : Mourabaha immobilière, Mourabaha véhicule, Mourabaha équipement... En plus de cela, il y a la possibilité de proposer des services similaires à ceux des établissements traditionnels, tels que les comptes et les services bancaires. La création d'une commission nommée « Comité charia pour la finance » est légitimée par une nouvelle loi. Selon cette loi, Bank Al-Maghrib est responsable de son administration, tandis que les banques participatives doivent constituer un comité d'audit.

En ce qui concerne le Maroc, la mise en place du Takaful, une assurance islamique, pourrait marquer un tournant dans le domaine de la finance participative. Les certificats Sukuk jouent également un rôle essentiel dans l'évolution du secteur. Les banques participatives bénéficieront d'une solution de diversification des sources de financement qui leur permettra de gérer leur liquidité et d'améliorer la gestion de leurs ressources (El Omari Alaoui & Maftah, 2012).

La majorité des entreprises familiales sont fondées par des fondateurs qui sont sensibilisés aux principes de la finance participative. De nouveaux produits, notamment le takaful (assurance islamique), les contrats Ijara (équivalent au crédit-bail) ou encore d'import-export, afin de

compléter l'écosystème de cette finance alternative et de répondre à tous les besoins exprimés (Beddari, 2018)

La première émission de sukuk souverains au Maroc, équivalent aux bons du Trésor, pour un montant de 1 milliard de dirhams, qui peut être amortissable sur une période de cinq ans. Une excellente nouvelle pour les institutions bancaires participatives, qui en avaient vraiment besoin pour se refinancer et gérer leur trésorerie. En effet, les analystes estiment que l'expansion rapide de leur activité de financement a affaibli les réserves de ces banques, qui ont beaucoup insisté pour accélérer le début de cette première émission (Deddah, 2022) .

Même si le nombre de produits « charia-compatibles » est encore très restreint, les banques participatives marocaines ont accumulé un montant total de plus de 100 millions d'euros. Un chiffre très prometteur pour les acteurs du secteur bancaire. La Banque centrale est très satisfaite de ces nouveaux établissements qui contribuent à la bancarisation de la population. Les entreprises ne peuvent pas encore bénéficier d'une offre spécifique des banques participatives marocaines, qui peuvent opter pour un contrat Mourabaha pour investir dans un local, un terrain ou pour financer l'achat de matières premières, mais pas d'avantage (KHALIQ, 2020)

6. Conclusion

En résumé, il est possible de conclure que la banque islamique répond aux attentes du public, qu'elle assure une rentabilité économique solide à l'échelle micro et macroéconomique, et qu'elle transmet une nouvelle mentalité qui place l'activité bancaire dans le contexte de l'économie réelle. La finance islamique demeure relativement peu présente en Afrique, même si plus de 400 millions de musulmans y vivent. Il existe 37 banques de ce genre en Afrique, qui gèrent 18 milliards de dollars, ce qui représente moins de 8 % d'un marché potentiel de croissance à 235 milliards de dollars.

Le système des banques de l'Afrique est considéré comme celui le plus rentable à l'échelle mondiale, ces banques y réalisant des opérations en prêtant aux clients appropriés avec des marges très élevées, il est évident que l'inadéquation entre la banque et la clientèle est évidente. Ce qui engendre des changements profonds, notamment en Afrique de l'Ouest, démontrant qu'il existe des améliorations à apporter en matière bancaire en Afrique. Les pays d'Afrique centrale et de l'ouest et arabe sont étroitement liés, notamment en raison de l'influence considérable de l'Europe et du développement récent et rapide de leurs systèmes bancaires et financiers, dans une approche de croissance externe et novatrice.

Le développement des banques marocaines vers le sud du continent est suivi par d'autres banques du Golfe ou du Proche-Orient. L'évolution du système bancaire, qui existe déjà depuis plusieurs décennies dans la région subsaharienne, pourrait également être avantageuse pour la banque islamique. D'après les lois internationales, les banques africaines soulèvent la question de l'intégration totale des acteurs africains dans l'économie, la banque et la finance. Les groupes bancaires panafricains se sont développés, comme le cas de Bank Al Maghrib au Maroc avec les banques centrales des pays subsahariens.

Les banques participatives se basent sur les principes de l'économie islamique. Plusieurs pays sélectionnés comme « États musulmans » comptent une importante population musulmane. Par exemple, le Maroc, la Somalie et la Mauritanie qui affirment que la quasi-totalité de leurs citoyens sont des musulmans. Certaines nations, comme le Cameroun, comptent une modeste majorité absolue de musulmans. La lenteur des banques à proposer de tels services peut être due à leur manque d'expertise en finance islamique. Le continent fait face à une concurrence croissante, à une faible prise de conscience et de formation du client, ainsi qu'à des difficultés de répartition géographique.

Références

- (1). Aslam, F. (2021). *La banque islamique au Pakistan: Comportement des banquiers* . Broché.
- (2). AZIM, S. Y. (2024). *LA BANQUE ISLAMIQUE*. OGD Maroc.
- (3). BALDE, B. D. (2023). *LE MUSULMAN ET LES BANQUES: Finance islamique, l'usure, Ribaa*. Kindle.
- (4). Beddari, E. M. (2018). *De la finance islamique à la la banque participative au Maroc*. Broché – Grand livre.
- (5). Bengarai, T. (2010). *Comprendre la finance islamique*. Les 4 Sources.
- (6). Bidari, E. M. (2017). *DE LA FINANCE ISLAMIQUE À LA BANQUE PARTICIPATIVE AU MAROC*. Broché.
- (7). Boulahrir, L. (2016). *Le défi de la finance islamique face aux contraintes financières*. Univ Européenne Editions.
- (8). Bouzbida, B. (2019). *Banques Islamiques et Banques conventionnelles: Une étude comparative*. Broché.
- (9). Causse-Broquet. (2012). *La finance islamique*. Revue Banque Editions.
- (10). Deddah, A. N. (2022). *Initiation à l'économie islamique*. Kindle.
- (11). Dhafer, S. (2011). *La finance islamique à l'heure de la mondialisation*. Les Essentiels, Revue Banque Editions.
- (12). Diallo, A. M. (2024). *La finance islamique: une alternative pour les PME et les PMI en Guinée*. Harmattan Guinée.
- (13). El Omari Alaoui, S., & Maftah, S. (2012). *La finance islamique au Maroc: Les voies de la normalisation*. El Omari Alaoui.
- (14). El-Gamal, M. A. (2010). *Finance islamique: Aspects légaux, économiques et pratiques*. De Boeck.
- (15). El-Gamal, M. A. (2012). *La banque et la finance islamiques: .* De Boeck.
- (16). Essid, Y. (2016). *La face cachée de l'islamisation: La banque islamique*. Editions de l'Aube.
- (17). Furqani, H., & Mulyany, R. (Janvier 2009). *Banque islamique et croissance économique : données empiriques en Malaisie. Journal de la coopération économique et du développement*.
- (18). Gafouri, A. (2000). *ISLAM ET ÉCONOMIE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE ISLAMIQUE*. Albouraq.
- (19). Guéranger, F. (2009). *Finance Islamique: Une illustration islamique de la finance éthique*. Marchés financiers, Dunod.
- (20). Hassoun, H. (2023). *Le Droit et la Finance Islamiques: Entre la théorie et la pratique*. Maison d'Ennour.
- (21). Hoffman, N. (2006). *L'islam en malaisie ; la religion comme facteur de developpement*. Paris: Michalon.
- (22). Hosein, I. N. (2015). *L'importance de la prohibition du riba en islam*. Ka' Editions.
- (23). Kassim, S. (2016). *Finance islamique et croissance économique : l'expérience malaisienne . Global Finance Journal , Elsevier, vol. 30(C)*.
- (24). Kassim, S., & Majid, S. (2010). *Islamic finance and economic growth: The Malaysian experience. Kuala Lumpur Islamic Finance Forum*.
- (25). KETTANI, M. (2005). *Une banque originale la banque islamique*. DAR AL-KOTOB AL-ILMIYAH.
- (26). KHALIQ, A. (2020). *Clients de la banque islamique: Analyse et incidence sur le marketing*. Broché.

- (27). Lévy, A. (2012). *Finance islamique: Opérations financières autorisées et prohibées - Vers une finance humaniste*. Gualino.
- (28). Metzger, J.-L. (1996). *Stratégies islamiques en Malaisie*. Paris : Harmattan.
- (29). Nafees, M. (2023). *La banque islamique au Royaume-Uni et au Royaume de Bahreïn*. Broché.
- (30). NDOYE, D. (2018). *Finance Islamique en Europe: Etats des lieux des produits et services*. Broché.
- (31). NOURI, M. (2023). *L'économie islamique: Une approche éthique*. Harmattan.
- (32). OUHIBA, H. B. (2023). *Les banques islamiques: Étude de positionnement, spécificités réglementaires et particularités d'audit*. Broché.
- (33). Rabab, H. (2016). *Finance islamique vs finance classique: concurrence ou complémentarité*. Univ Européenne Editions.
- (34). Ruimy, M. (2008). *La finance islamique*. Collection Finance d'aujourd'hui.
- (35). Sadr, M. B. (2017). *La Banque sans intérêt en Islam (Hommes et sociétés)*. Karthala.
- (36). SALHI, M. (2018). *Les banques participatives au Maroc: Approche juridique*. Kindle Edition.
- (37). Sitbon, M., & Kossaï, M. (2014). *La finance islamique face à la finance conventionnelle*. Univ Européenne Editions.
- (38). Tiwari, A. (2022). *Banque islamique et Inde : Une exégèse empirique de l'inclusion financière: Un manuel sur la banque et la finance islamiques*. Broché.
- (39). Usmani, M. T. (2024). *Guide de la finance islamique*. i éditions.